

Sur l'APOSTOLAT SOCIAL*

Peter-Hans Kolvenbach, S.J.

Chers Pères et Frères, la paix du Christ!

1. Quelques semaines après l'ouverture de la Porte sainte, j'aimerais rappeler que le Grand Jubilé de l'An 2000, comme tous les jubilé, est un appel, de la part de notre Créateur et Sauveur, à rétablir l'harmonie perdue et à progresser dans **la justice sociale**. La trompette sonore – le *yôbel* – qui se faisait entendre pour l'ouverture de l'année sainte¹ mettait en question toute forme d'injustice et donnait espoir aux pauvres! Lorsque Jésus entreprend de prêcher la bonne nouvelle, l'Esprit le consacre et lui donne comme mission d'« annoncer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer en liberté les opprimés, proclamer une année de grâce du Seigneur »². Et le Pape Jean Paul II vient de remettre en vigueur l'antique but du jubilé, qui est de restaurer cette justice sociale. « La doctrine sociale de l'Église, qui a toujours eu une place dans l'enseignement de l'Église et qui s'est développée particulièrement au siècle dernier, surtout à partir de l'encyclique *Rerum Novarum*, a l'une de ses racines dans la tradition de l'année jubilaire »³.

2. Aujourd'hui encore, Dieu appelle la Compagnie de Jésus à se convertir à cette **dimension sociale** de la foi, présente partout dans la tradition biblique et les évangiles. Depuis ses origines les plus reculées, l'option préférentielle pour les pauvres, sous des formes diverses selon les époques et les lieux, a marqué l'histoire tout entière de la Compagnie. Par sa puissante *Instruction* d'il y a cinquante ans, le Père Jean-Baptiste Janssens conféra à l'apostolat social jésuite une orientation qui demandait de « procurer à la plupart des hommes et même, dans la mesure où le permet la condition terrestre, à tous les hommes, l'abondance, ou du moins le minimum nécessaire de biens temporels et spirituels, même dans l'ordre naturel, de soi nécessaire pour enlever à l'homme le complexe d'infériorité ou l'impression d'être méprisé »⁴.

Le Père Pedro Arrupe adopta avec passion cette orientation apostolique et la fit solidement reposer sur la relation tout à fait évangélique entre la justice sociale, parfaitement définie par son prédécesseur, et le nouveau commandement de l'amour – tellement nouveau qu'il eut besoin d'un nouveau nom: *agapê*. Une justice sociale intégrée dans le nouveau commandement de l'amour est toujours présente dans l'esprit des Congrégations Générales. « Nous devons rechercher la justice sociale à la lumière de la **justice de l'Évangile**, laquelle est en quelque sorte le sacrement de l'amour et de la miséricorde de Dieu »⁵.

Le Pape Jean-Paul II, demandant également si la justice était suffisante par elle-même, donna la réponse suivante: « L'expérience du passé et de notre temps démontre que **la justice ne**

* Disponible en français, anglais, chinois, tchèque, espagnol, indonésien, italien, polonais, slovaque et slovène.

¹ *Lévitique* 25:9.

² *Luc* 4:18-19.

³ Jean-Paul II, *Tertio Millenio Adveniente* (1994), n.13.

⁴ « Instruction sur l'Apostolat Social » du 10-10-1949, AR XI, 714; *Promotio Iustitiae* 66 (1997), n.7.

⁵ CG33, d.1, n.32; cf. CG32, d.4, nn.28,31.

suffit pas à elle seule, et même qu'elle peut conduire à sa propre négation et à sa propre ruine, si on ne permet pas à cette force plus profonde qu'est l'amour de façonner la vie humaine dans ses diverses dimensions »⁶ Le Père Arrupe et les Congrégations Générales récentes, faisant écho au souci du Saint Père, reconnaissent, d'une part, jusqu'à quel point on peut abuser de la charité, en faisant une simple façade ou un subterfuge pour l'injustice, mais aussi, d'autre part, que l'« on ne peut pas faire justice sans amour. Et l'on ne peut pas non plus se couper de l'amour quand on résiste à l'injustice, puisque l'universalité de l'amour est pour le Christ un commandement qui ne souffre pas d'exception »⁷.

3. Résumant avec autorité les progrès des quatre Congrégations Générales qui ont suivi Vatican II, les Normes Complémentaires affirment ceci: « **la mission actuelle de la Compagnie** est le service de la foi et la promotion, dans la société, de cette justice évangélique qui est l'incarnation de l'amour et de la miséricorde salvifique de Dieu ... Cette mission est 'une réalité unique mais complexe, qui se développe dans une grande variété de manières' »⁸ dans les domaines, les œuvres et les activités très variés dans lesquelles les jésuites sont engagés à travers le monde. En dépit des difficultés considérables et de nos nombreux échecs, nous jetons un regard sur le passé avec gratitude envers le Seigneur pour les dons reçus dans ce « voyage de foi, quand nous nous sommes engagés à promouvoir la justice comme partie intégrante de notre mission »⁹. La Compagnie en est arrivée à ce que la CG 34 vote à l'unanimité en faveur du décret *Notre mission et la justice* et la grande majorité des jésuites ont intégré la dimension sociale dans notre **identité** jésuite, de même que dans **la conscience** de notre mission en éducation, dans la formation et les communications sociales, dans le travail pastoral et l'œuvre des retraites. En beaucoup d'endroits le souci de la justice est partie essentielle de notre **image** publique, tant dans l'Église que dans la société, grâce à ces ministères des nôtres caractérisés par l'amour envers les pauvres et les marginalisés, la défense des droits de l'homme et de l'écologie, et la promotion de la non-violence et de la réconciliation.

4. C'est directement de cette mission actuelle avec son principe intégrateur de foi et de justice que sortent l'apostolat social et son objectif spécifique, comme l'expliquent les Normes Complémentaires: « L'apostolat social, comme toute forme de notre apostolat, découle de la mission; dans la programmation de notre activité apostolique afin de remplir la mission de la Compagnie aujourd'hui au service de la foi, figurera parmi les priorités l'apostolat social qui vise à ce que les structures de la vie en commun soient marquées par une expression plus grande de la justice et de la charité »¹⁰. Dans chaque Province et Assistance, cet **apostolat social** incarne la dimension sociale de notre mission, l'insère concrètement dans des engagements réels et la rend visible. En différents endroits et en des circonstances variables, l'apostolat social revêt de multiples formes: recherche et publications sociales, promotion du changement et du développement humain, et action sociale directe avec et pour les pauvres¹¹.

⁶ Jean-Paul II, *Dives in misericordia* (1980), n.12.

⁷ Pedro Arrupe, S.J., *Enracinés et fondés dans la charité* (1981), n.56.

⁸ CG34, d.2, n.3 (citant CG33, d.1, n.32) et NC 245, § 2; *loc. cit.* (citant *Redemptoris Missio*, n.41) et NC 245, § 1.

⁹ CG34, d.3, n.1.

¹⁰ NC 299, § 1; NC 298.

¹¹ Cf. NC 300, § 2.

L'apostolat social jésuite révèle aujourd'hui quelques **éléments positifs** remarquables. Par-dessus tout, il affronte des défis très différents dans tous les coins du monde avec dévouement, énergie et créativité. On trouve de nombreux exemples de jésuites impliqués, en collaboration avec d'autres, dans des projets et des mouvements destinés à apporter à la société plus de justice et de charité. De plus, l'apostolat social continue de montrer la capacité d'attirer des collaborateurs doués et généreux, tout comme des candidats à la Compagnie. Comme s'il désirait confirmer la mission de foi et de justice, Dieu a providentiellement gratifié la Compagnie du don mystérieux du martyr, en ces dernières années.

5. En même temps et paradoxalement, cette conscience de la dimension sociale de notre mission ne trouve pas toujours son expression concrète dans un apostolat social bien vivant. Au contraire, celui-ci trahit quelques **faiblesses inquiétantes**: il semble qu'il y ait de moins en moins de jésuites disponibles et préparés pour l'apostolat social, tandis que ceux qui se trouvent déjà sur le terrain sont parfois découragés et dispersés, privés en quelque sorte de collaboration et d'organisation. Des facteurs extérieurs à la Compagnie affaiblissent aussi l'apostolat social. Les temps sont marqués par des changements socio-culturels imprévisibles et très rapides, qui ne sont pas faciles à lire et auxquels il est même difficile de réagir de façon efficace (p. ex., la mondialisation, les excès de l'économie de marché, le trafic des drogues et la corruption, les migrations de masses, la dégradation écologique, le déclenchement de violences brutales). Les perspectives de la société autrefois inspirantes et les amples stratégies de changement structurel ont cédé la place au scepticisme ou, au mieux, à une préférence pour des projets plus modestes et des approches limitées.

Ainsi, l'apostolat social risque de perdre sa vigueur et son importance, son orientation et son impact. Si cela devait se produire dans une Province ou une Assistance donnée, alors, par défaut d'un apostolat social vivant et bien organisé, la dimension sociale essentielle s'estomperait aussi petit à petit. Ce processus d'**érosion** réduirait inévitablement *Notre mission aujourd'hui* (CG32) et *Notre mission et la justice* (CG34) à quelques formules obligées mais vides dans le discours de la Compagnie, laissant notre option pour les pauvres et notre promotion de la justice sans aucun contenu.

Pussions-nous ne pas nous retrouver moins capables d'être présents – voire d'entendre l'appel pour aller – « partout dans l'Église, même dans les champs d'activité de pointe et les plus difficiles, aux carrefours des idéologies, dans les secteurs sociaux, là où les exigences brûlantes de l'homme et le message permanent de l'Évangile ont été ou sont confrontés », selon les paroles retentissantes du Pape Paul VI adressées aux délégués de la CG 32 et du Pape Jean-Paul II s'adressant à ceux de la CG 34¹².

6. Aussi, est-il d'importance vitale de poursuivre nos efforts, en vue de traduire notre conscience sociale, notre identité et notre image en un service efficace, évangéliquement significatif, dans la société et la culture, aux plus pauvres et aux plus souffrants des enfants de Dieu. Il s'agit là de **redécouvrir** et de **rediscerner** continuellement – *in situ* – les exigences et les défis que les récentes Congrégations Générales lancent à notre action sociale dans les sociétés, les cultures et les religions d'aujourd'hui. Dans le « dialogue d'action », par exemple,

¹² Allocutions du 3 décembre 1974 et du 5 janvier 1995.

nous devons collaborer avec d'autres, enracinés dans leurs propres traditions religieuses, pour le développement et la libération des personnes¹³.

Car nous prenons davantage conscience que les **structures** de la vie humaine en commun sont de différentes sortes, non seulement économiques et politiques, mais aussi culturelles et religieuses. Elles conditionnent toute la vie humaine; elles peuvent toutes l'affaiblir ou la détruire, et elles sont toutes capables d'être imprégnées par l'Évangile et d'incarner une justice et une charité plus grandes. Il vaut la peine de prêter une attention soutenue aux **contextes** dans lesquels nous nous trouvons, de peur d'en arriver à être incapables d'apercevoir les changements toujours en développement ou à perdre contact avec eux.

7. Voilà quelques motifs pour lesquels, après la CG 34, l'apostolat social a entrepris **un examen** à l'échelle mondiale. On a jugé nécessaire d'organiser le Congrès de Naples de 1997, dans un effort pour donner un nouvel élan au sein de la Compagnie à l'apostolat social comme signe de notre plein engagement dans la dimension sociale de notre mission. Parmi certains résultats prometteurs du processus, programmé pour 1995-2005, ceux qui suivent sont particulièrement significatifs.

L'un d'eux est l'importance accordée à l'élaboration des **caractéristiques** de l'apostolat social au niveau de la Compagnie universelle et à leur adaptation au niveau local. Ces caractéristiques fournissent le cadre indispensable à un discernement continu, dans une fidélité créatrice à la dimension sociale de notre charisme, de ce à quoi nous appelle l'Esprit dans les pauvretés et les injustices toujours différentes du monde. Quelques-unes des nombreuses perceptions et questions nécessaires à ce propos trouvent leur expression dans le texte provisoire des *Caractéristiques de l'apostolat social*. Comme la révision de ce texte exige beaucoup plus de temps que prévu, tous sont encouragés à faire parvenir leurs commentaires et suggestions, en vue d'une édition définitive de ces *Caractéristiques*, après étude et discussion en communautés et en groupes.

Comme tout engagement peut et doit être très spécifique, on ne peut ignorer les divers niveaux d'action et de réflexion qui sont impliqués, comme le suggère l'expression bien connue **local/global**. Les niveaux s'échelonnent depuis le contact apparemment le plus simple avec les pauvres et le service qui leur est rendu, en passant par toute espèce de développement humain et de promotion humaine, jusqu'au travail exigé pour un changement à longue portée dans les structures aux niveaux national et international.

Tout comme nous travaillons à différents niveaux, nous devons prendre conscience, au jour le jour, du caractère complexe et changeant des injustices et des structures socio-culturelles dans le monde d'aujourd'hui. Ce qui requiert **une pluralité** de points de vue dans la façon d'envisager les problèmes et le recours à de multiples manières de lire la société et d'y agir.

Finalement, l'expérience nous a appris à placer notre engagement sur le fondement de notre **spiritualité** ignatienne et sur notre **tradition** jésuite, dont l'une et l'autre nous mettent « joyeusement avec le Fils et avec ceux parmi lesquels le Fils veut être, les pauvres et les

¹³ CG34, d.5, n.4b.

abandonnés de la terre »¹⁴. Nous reconnaissons qu'il n'est pas possible de s'appeler compagnon de Jésus si l'on ne partage pas son amour pour ceux qui souffrent.

8. Tous ces éléments suggèrent la direction dans laquelle poursuivre et indiquent les mesures qui peuvent renforcer le processus actuellement en cours.

Une quantité innombrable d'approches et une variété de méthodes et de modèles d'organisation constituent, sans aucun doute, une énorme richesse pour l'apostolat social; mais, pour réaliser ce potentiel et croître en tant que corps apostolique, une **coordination** adéquate est absolument requise. Aussi, est-il indispensable de faire bon usage des formes et des structures de coordination déjà disponibles et, à la vérité, de les renforcer. J'aimerais que chaque Province, Région et corps inter-provincial comme les Conférences de supérieurs majeurs disposent d'un coordonnateur de l'apostolat social, appuyé par une commission appropriée et muni de pouvoirs, de ressources et de temps suffisants pour jouer son rôle.

En même temps, il faut un plus large courant d'**informations** utiles et mises à jour dans l'apostolat social au sein des Provinces et en dehors d'elles. Cet échange devrait encourager ceux qui sont concernés, proposer des questions ou des instruments de réflexion et aider les réseaux à se développer et à fonctionner avec efficacité. Un profit beaucoup plus grand peut être tiré de l'enseignement social de l'Église et de l'expérience de l'apostolat social accumulée depuis l'*Instruction* du Père Janssens. Je compte sur le Secrétariat de la Justice Sociale de la Curie pour poursuivre son travail de coordination et pour renforcer les communications à travers l'apostolat social.

En comparaison avec le travail d'autres groupes et organisations actifs dans le domaine social, l'apostolat social de la Compagnie se distingue essentiellement par sa présence à tous les **niveaux**, depuis la base jusqu'aux organismes internationaux, dans tous les **types d'approche** depuis les formes directes de service, en passant par le travail avec des groupes et des mouvements, jusqu'à la recherche, la réflexion et la publication. Dans cette présence typique et multiple, est latent un potentiel considérable, mais peu exploité, de la Compagnie, que les pauvres autant que l'Église nous demandent de mieux utiliser. Recherchons de façon active des manières d'allier les compétences en analyse sociale et en réflexion théologique avec l'expérience du contact avec les pauvres et du travail avec ceux qui subissent des injustices de toutes sortes, et des manières d'exploiter toutes les possibilités qui nous sont offertes comme corps apostolique universel et international.

Enfin, la persévérance et le développement de l'apostolat social ne peuvent avoir lieu sans la disponibilité de jésuites et de collaborateurs qualifiés. C'est pourquoi j'encourage les jésuites impliqués dans l'apostolat social et les responsables de **la formation** à collaborer en élaborant des programmes bien conçus, au sein d'une Province ou entre Provinces, comme le demande la CG 34: « Les jeunes jésuites devraient être en contact avec les pauvres, non pas seulement de façon occasionnelle, mais d'une manière continue. De telles expériences doivent s'accompagner d'une réflexion sérieuse au titre de la formation intellectuelle et spirituelle et faire partie de la formation à l'analyse socio-culturelle »¹⁵. La formation normale devrait assurer aux scolastiques et aux frères des études sociales et des expériences apostoliques qui

¹⁴ CG34, d.9, n.18.

¹⁵ CG34, d.3, n.18.

les aideront à développer leur conscience sociale, permettant à certains de trouver dans l'apostolat social le secteur dans lequel ils pourront accomplir leur propre vocation personnelle et sacerdotale à la Compagnie.

Nos **collaborateurs** non jésuites aussi devraient être vraiment assurés d'un bon accès à l'héritage spirituel et à l'expérience apostolique de la Compagnie, dont ils pourront tirer profit dans la mesure où ils intégreront leurs antécédents personnels et leurs dons. Il est indispensable d'offrir à nos collaborateurs des occasions d'apprentissage, de réflexion et de prière, de même qu'une formation permanente, dans un grand respect, toujours, de leurs convictions religieuses. Certaines expériences démontrent déjà que les *Caractéristiques* sont une ressource utile dans ce but.

9. « Le Christ est venu pour unir ce qui était divisé, pour détruire le péché et la haine, réveillant dans l'humanité la vocation à l'unité et à la fraternité »¹⁶. Face aux besoins criants des pauvres, aux exigences radicales de l'Évangile, à l'enseignement insistant de l'Église et aux appels prophétiques de nos Congrégations Générales, nous sommes loin d'être satisfaits de notre réponse. « L'engagement de la Compagnie pour une vie de foi radicale, qui trouve son expression dans la promotion de la justice »¹⁷ a été, est et sera **une grande grâce** pour nous tous. Beaucoup de beau travail se fait déjà et un renouveau considérable est en voie de réalisation. Avec une profonde gratitude nous apprécions le travail accompli au nom de toute la Compagnie par des œuvres sociales grandes et petites, par le Service Jésuite des Réfugiés et par un grand nombre de Volontaires associés à la Compagnie.

Les quelques pages que nous avons proposées ici indiquent pourquoi et comment renforcer l'apostolat social, localement et au-delà, de façon à ce que la dimension sociale de la mission universelle de la Compagnie puisse trouver une expression toujours plus concrète et plus efficace dans ce que nous sommes, dans ce que nous faisons et dans notre style de vie. « Quel résultat n'obtiendra-t-on pas dans la Compagnie, déclarait le Père Janssens à la fin de son *Instruction*, le jour où nous unirons nos forces pour nous mettre ensemble à l'œuvre avec un humble courage! » Puisse le Seigneur Jésus, par l'intercession de Marie, notre Mère du Magnificat, nous recruter plus pleinement et radicalement comme serviteurs de Sa mission.

Fraternellement vôtre dans le Christ,

Peter-Hans Kolvenbach, S.J.
Supérieur Général

Rome, le 24 janvier 2000

¹⁶ Jean-Paul II, *Message pour la Journée Mondiale de la Paix, 1^{er} janvier 2000*, n.19.

¹⁷ CG34, d.2, n.8.